
Bruded
les élu·es parlent aux élu·es

18 novembre 2026 de 12h30 à 13h30

En visio

Bruded
les élu·es parlent aux élu·es

Assemblée générale extraordinaire (AGE)



- **Objet : révision des statuts de Bruded**
  Par Jean-Marc Labbé et Maryline Lair, coprésidents de Bruded

Bonjour ! En attendant de démarrer, indiquez dans la conversation la commune et/ou l'intercommunalité que vous représentez

Une nouvelle étape pour concrétiser les orientations de mai 2026

Objectif de la démarche : consolider l'avenir de Bruded

- Un travail porté par le conseil d'administration depuis plusieurs années
- De nouvelles orientations stratégiques adoptées en assemblée générale en mai 2026.
  Bruded est un réseau gouverné par les communes, ouvert aux communautés de communes et d'agglomération, et bientôt, aux partenaires de l'action publique locale comme acteurs majeurs de la réussite de vos projets.

Objet de cette AGE :

Mettre en conformité les statuts associatifs avec ce nouveau cap stratégique

Déroulé de l'AGE (12h30-13h30)

1. **Étapes clés de la réflexion portée par le conseil d'administration**
2. **Un « ADN Bruded » préservé**
3. **Évolutions proposées**
   - actualisation du projet associatif, les derniers statuts datant de 2010
   - modernisation et formalisation de la gouvernance collective,
   - évolution de la composition de l'association
   - Synthèse des évolutions
4. **Échanges**
5. **Vote des 4 résolutions et annonce des résultats**



Vote : consultez votre boîte mail

Objet : « Balotilo - Révision des statuts de Bruded »

Expé. : Association Bruded via Balotilo

Un mail = un vote

Un problème avec le vote ?
Envoyez un courriel à m.auvray@bruded.fr

Bruded

Les étapes clés – un travail engagé depuis plusieurs années

2024-25 — **Diagnostic et réflexion stratégique**

Mai 2026 — **Adoption du cap stratégique en AG** – 230 participants

Novembre 2026 — **Révision des statuts**

Hiver 2026-27 — **Rédaction du règlement intérieur**

2027-2028 — **Mise en œuvre** :
refonte de l'offre aux EPCI
et élaboration d'une offre aux partenaires

Un « ADN Bruded » inchangé

Une démarche qui préserve la raison d'être de Bruded :

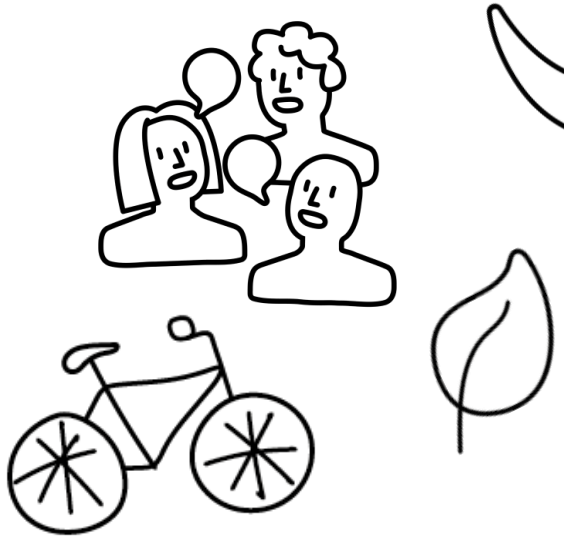
- un réseau de collectivités dont la base est **communale**
- des échanges **entre élu·es**
- partage d'expériences **concrètes de développement durable**
- la **coopération** entre territoires
- un esprit **d'ouverture, de solidarité et d'entraide**



Révision des statuts : l'objet associatif

Ancien objet

Promouvoir un aménagement rural dans un esprit de développement durable en Bretagne rurale et rurbaine.



Nouvel objet

Favoriser l'échange de pratiques,
la coopération entre territoires,
la mutualisation des connaissances et la diffusion d'expériences dans un esprit de développement durable des territoires, entendu comme un développement qui répond aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre ceux de demain.

L'association accompagne ainsi les transitions sociales, écologiques, économiques et démocratiques des territoires en Bretagne et Loire-Atlantique.

Révision des statuts : la gouvernance

Évolutions proposées pour formaliser et moderniser la gouvernance :

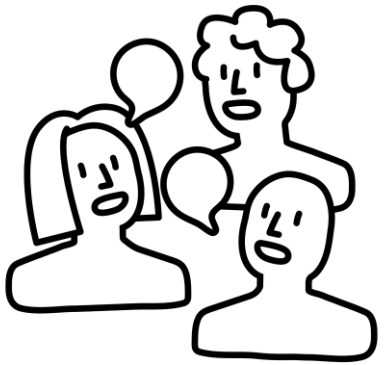
→Inscription de la coprésidence dans les statuts

→Passage du mandat d'administrateur de 2 à 3 ans

→Convocation des AGE par le Conseil d'administration

→Clarification de fonctionnement : rôle des instances, modalités de vote

→Création d'un règlement intérieur



Révision des statuts : la composition de l'association

Membres <u>principaux</u>

→ Communes

Membres <u>secondaires</u>

→ Communautés de communes

→ Communautés d'agglomération



Contribution aux débats

Droit de vote

Éligibilité au CA

Un membre
=
Une voix



Contribution aux débats

Droit de vote

Révision des statuts : la composition de l’association

Membres <u>associés</u>

→ Partenaires de l’action publique locale

Contribution aux débats

Sont concernées :

les personnes morales à but non lucratif ou à statut parapublic dont l'activité concourt directement à l'objet de l'association.

Notamment :

associations, syndicats intercommunaux, établissements publics, sociétés publiques locales.

Synthèse : composition de l'association

Membres <u>principaux</u>

→ Communes

Contribution aux débats

Droit de vote

Éligibilité au CA

Membres <u>secondaires</u>

→ CC et Agglos

Contribution aux débats

Droit de vote

Membres <u>associés</u>

→ Partenaires de l'action publique locale

Contribution aux débats

Commune ou CC ou Agglo = une voix

Synthèse : ce qui change / ce qui ne change pas

Change

- entrée des communautés d'agglomérations en tant que membres secondaires
- ouverture aux partenaires en tant que membres associés
- règlement intérieur
- fonctionnement collectif formalisé

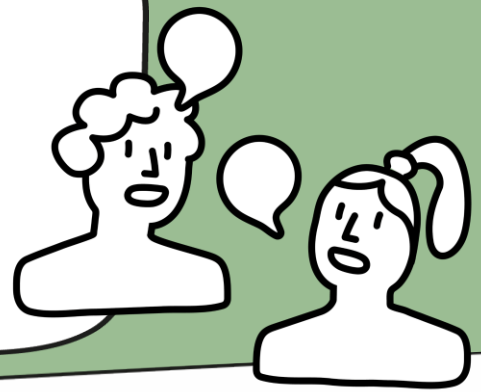
Ne change pas

- base communale
- communautés de communes sont membres
- CA composé de représentants des communes
- ADN Bruded : développement durable, réseau, solidarité, coopérations

Temps d’échange

Ces évolutions traduisent-elles fidèlement :

- le cap stratégique adopté en mai ?
- la réalité actuelle de Bruded ?
- les ambitions du réseau pour les années à venir ?

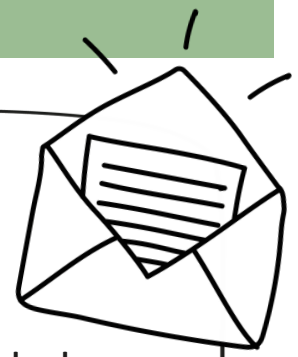


Levez la main pour prendre la parole ou réagissez dans la conversation

Bruded

Résolutions soumises au vote

- Résolution n°1
  Adoption des nouveaux statuts
- Résolution n°2
  Remplacement des statuts précédemment en vigueur
- Résolution n°3
  Pouvoirs pour formalités
- Résolution n°4
  Modification de la durée du mandat du CA actuel : passage de 2 à 3 ans



C'est le moment de voter !

Consultez votre boîte mail

Objet : Balotilo - Révision des statuts de Bruded

Expé. : Association Bruded via Balotilo

Un vote = un mail
Ex : je vote pour ma commune et j'ai reçu un pouvoir : je reçois deux mails pour voter deux fois.

Décisions prises à la majorité absolue

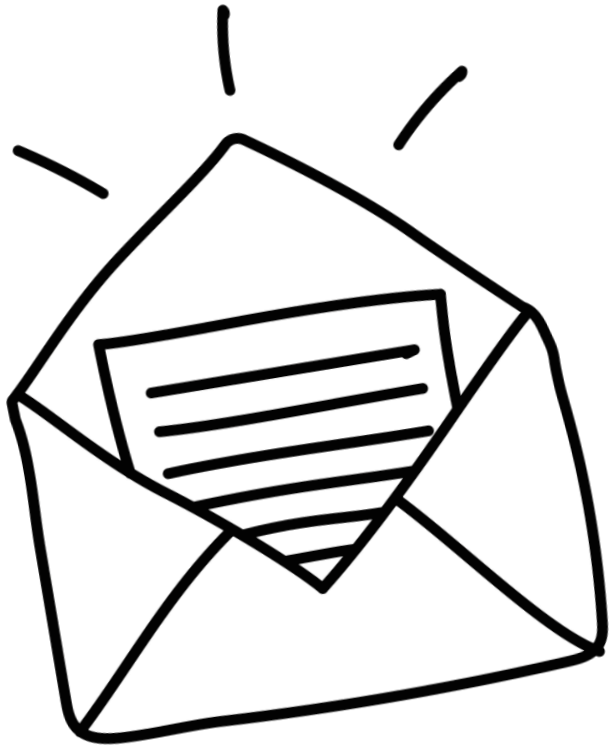
Pour être adoptée, une résolution doit obtenir plus de voix « POUR » que de voix « NE SE PRONONCE PAS » et « CONTRE ».

Un problème avec le vote ?

Envoyez un courriel à m.auvray@bruded.fr ou téléphonez au 07 68 12 44 29

Résultat des votes

- Résolution n°1
  Adoption des nouveaux statuts
- Résolution n°2
  Remplacement des statuts précédemment en vigueur
- Résolution n°3
  Pouvoirs pour formalités
- Résolution n°4
  Modification de la durée du mandat du CA actuel : passage de 2 à 3 ans



Participez à nos prochains événements

Visios-flash : bien passer de l'idée à la réalisation

- 19 nov. | Concoret (56) : mise en œuvre économe et participative de l'Atlas de la Biodiversité Communale
- 17 déc. | Dirinon (29) : rénovation frugale du pôle du Rozic

Cliquez ici
pour voir l'agenda

Visite : Proposer des logements et commerces en cœur de bourg

- 20 nov. à Locqueltas (56)

Visites : Porter des actions sociales et de solidarité, lutter contre l'isolement et la précarité

- 12 déc. à Cléguérec (56)
- 16 janv. 2027 à Saint-Aubin-du-Cormier (35)
- 23 janv. 2027 à Allaire (56)



18 novembre 2026

Assemblée générale extraordinaire

Bruded
les élu·es parlent aux élu·es

Merci !
Trugarez !

Suivez nos actualités sur



Bruded

les élu·es parlent aux élu·es



